

RCS : MEAUX
Code greffe : 7701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2022 B 02152
Numéro SIREN : 915 075 105
Nom ou dénomination : 4 CR COUL

Ce dépôt a été enregistré le 16/03/2023 sous le numéro de dépôt 2862

4 CR COUL
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 24 avenue Hergé, 77700 CHESSY
915 075 105 RCS MEAUX

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 1^{er} FEVRIER 2023

L'an DEUX MILLE VINGT-TROIS,
Le PREMIER FEVRIER,

La société 4C RESTAURATION, Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros, ayant son siège social 24 avenue Hergé, 77700 CHESSY, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 829 054 923 RCS MEAUX,
Représentée par son gérant, Monsieur Pierre-Yves CARADEC.

Associée unique de la société 4 CR COUL,

En présence de Monsieur Pierre-Yves CARADEC, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Pierre-Yves CARADEC de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

La société 4C RESTAURATION,
Société à responsabilité limitée au capital de 1 000 euros,
Dont le siège social est 24 avenue Hergé, 77700 CHESSY,
Immatriculée sous le numéro 829 054 923 RCS MEAUX,
Représentée par Monsieur Pierre-Yves CARADEC, gérant.

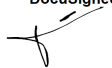
Monsieur Pierre-yves CARADEC, au nom de la société 4C RESTAURATION qu'il représente, accepte les fonctions de Président et déclare, pour lui-même et pour sa société, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Pour la société 4C RESTAURATION
Pierre-Yves CARADEC

DocuSigned by:

68288EED044C41A...